

Luxembourg, le 14 juillet 2021

Monsieur Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :

*« Les tensions géopolitiques qui durent depuis des décennies sur l'île chypriote ont récemment culminé dans l'occupation de la ville fantôme de Famagouste, abandonnée par les résidents chypriotes grecs suite à l'invasion turque de l'île en 1974, par des forces armées turques. La Turquie prévoit d'inciter les résidents chypriotes grecs légitimes de Famagouste à retourner sous l'administration chypriote turque en les encourageant à réclamer leurs propriétés devant « l'inefficace » Commission des biens immobiliers, où leur propriété sera alors contestée.*

*A noter que cette occupation enfreint les accords de droit international y relatifs, notamment les décisions de l'UE en la matière ainsi que les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité de l'ONU.*

*La situation actuelle pose non seulement un danger pour la stabilité politique de la République de Chypre, mais aussi pour la stabilité de la Méditerranée de l'Est entière.*

*Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes :*

- *Quelle est la position du Luxembourg et de l'Union européenne concernant les développements récents sur l'île de Chypre ?*

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu

- *Quelles suites le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne entend-il réserver aux actions du gouvernement turque ?*
- *Quelle est la position du Luxembourg en ce qui concerne la « solution à deux États » pour la République de Chypre, telle qu'évoquée par le président turc et refusée catégoriquement par la présidente de la Commission von der Leyen ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Gusty GRAAS  
Député



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 11 août 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes  
à  
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n°4659  
posée par l'honorable Député Monsieur Gusty Graas.

  
Jean Asselborn

**Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire n°4659, déposée le 14 juillet 2021 par l'honorable Député Monsieur Gusty GRAAS**

---

**Réponse à la question 1**

L'Union européenne a fermement condamné les mesures unilatérales prises par la Turquie et les annonces inacceptables faites par le président turc et le dirigeant de la communauté chypriote turque le 20 juillet 2021 sur la réouverture d'une partie de la zone clôturée de Varosha. L'UE demande que l'on revienne immédiatement sur ces actions et que l'on annule toutes les mesures prises concernant Varosha depuis octobre 2020. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies concernant Varosha, en particulier les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), doivent être intégralement respectées et appliquées.

L'UE insiste sur la nécessité d'éviter toute action unilatérale contraire au droit international et toute nouvelle provocation qui soit susceptible d'accroître les tensions sur l'île et de compromettre les efforts actuellement déployés pour trouver un terrain d'entente entre les parties en vue d'un règlement durable de la question chypriote.

**Réponse à la question 2**

Les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne discuteront lors de leur prochaine réunion des suites à réserver à un éventuel refus de la part de la Turquie de revenir sur ses actions contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE reste déterminée à recourir aux instruments et options dont elle dispose pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres ainsi que pour préserver la stabilité régionale.

**Réponse à la question 3**

Le Luxembourg reste pleinement attaché à un règlement global de la question chypriote, fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire, avec égalité politique, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux principes sur lesquels l'Union est fondée.

\*

\*

\*